



Description des missions des Délégués Territoriaux

Nous remercions l'ensemble des délégués pour leur implication et leur participation au développement de notre profession et de l'ANFE.

Nous rappelons que leur nomination n'est effective qu'à la condition d'une adhésion annuelle à l'association et la validation de la candidature par le Conseil d'Administration.

Les enjeux pour l'association sont les suivants :

- la connaissance et la reconnaissance de l'ergothérapie sur les territoires ;
- la représentativité de l'association parmi les ergothérapeutes et auprès des partenaires.

Tâches communes à l'ensemble des délégués territoriaux :

- participer aux réunions du comité et de la délégation régionale
- motiver les ergothérapeutes du territoire à adhérer
- motiver les adhérents à s'engager comme bénévole pour l'association
- possibilité de rédiger un article à l'occasion d'actions locales pour diffuser à l'ensemble des adhérents via le site internet ; le magazine LME ; les réseaux sociaux...

Le comité a nommé parmi ses délégués quatre référents nationaux correspondant aux quatre missions qui suivent. Ils ont pour rôle de représenter le groupe de délégués engagés sur la mission qu'ils représentent. Ils se positionnent en soutien du coordonnateur pour animer les réunions et centraliser les informations qui les concernent.

- 1- Coopération avec les étudiants
- 2- Recensement des ergothérapeutes du territoire
- 3- Evénements et cohésion
- 4- Relations avec les instances (ARS, MDPH, PCO, ...)

L'ensemble des délégués d'une région travaillent en équipe ; il ne s'agit pas de cloisonner les missions mais de mieux identifier le rôle de chaque bénévole sur chaque territoire. Avec ce fonctionnement, nous pouvons aujourd'hui visualiser les missions délaissées dans certaines localités ce qui nous amène à recruter de nouveaux bénévoles de manière ciblée sur les besoins. Chaque délégué peut se positionner sur une ou plusieurs missions.

Mission 1 : Coopération avec les étudiants

Prendre contact avec le ou les Instituts de Formation en Ergothérapie (IFE) présent sur le territoire. Communiquer avec les étudiants et les considérer comme nos futurs collègues nous permettent notamment de favoriser une continuité entre leurs engagements associatifs présents et l'adhésion à l'ANFE. En les sensibilisant à l'engagement associatif dès leur arrivée en formation initiale, nous construisons le réseau de demain, riche de l'énergie que peuvent apporter les nouvelles générations d'ergothérapeutes. C'est pourquoi il est primordial d'établir des relations privilégiées entre des délégués et les différents acteurs de la formation : les IFE et les associations étudiantes. Cette mission nous permet également de soutenir les étudiants sur la présentation et la promotion de l'ergothérapie dans les autres filières médicales, paramédicales, sociales, etc...

Mission 2 : Recensement des ergothérapeutes du territoire :

Le rôle des délégués engagés sur la mission 2 est d'établir un état des lieux du territoire. Nous avons mis en place un système de référencement des ergothérapeutes sur l'ensemble du territoire national avec un outil ggform que chaque délégation à la liberté de relancer s'il en considère la nécessité. Les délégués territoriaux qui choisissent cette mission ont pour objectifs de mettre à jour le tableau de recensement en gérant les réponses du questionnaire national. Il s'agit également de repérer les structures qui embauchent des ergothérapeutes, de construire le réseau professionnel, comprendre leurs attentes pour mieux les solliciter et les impliqués dans les projets collectifs.

Mission 3 : Evénements et cohésion

Les délégués engagés sur la mission 3 accompagnent ou organisent des événements propices à la rencontre : caf'ergo, réunions, formation, conférences, colloque, congrès, etc... Ils ont pour objectif de faire grandir la profession par notre capacité à échanger. Ils sont également sollicités pour représenter l'association à l'occasion de la tenue d'événements extérieurs comme des salons ou des rencontres pluri-professionnelles. Nous notons par exemple l'animation du réseau lors de la Semaine Nationale de l'Ergothérapie (SNE) ou la Journée Mondiale de l'Ergothérapie (JME). Lorsque les conditions d'organisation le permettent, des adaptations numériques peuvent être proposées pour garantir la tenue des rencontres à distance. Les délégués sont les garants de l'impulsion d'une dynamique locale. Ils communiquent sur les projets préexistants et les nouvelles initiatives pour inciter les ergothérapeutes à s'investir en se rendant aux événements proposés ou relayés.

Mission 4 : Relations avec les instances

Il s'agit également de développer les relations avec l'ensemble des instances représentatives telles que : les Conseils Régionaux, les Réseaux de santé, le CCAS, la CARSAT, les PAERPA, les PCO, les MDPH... Nous accentuons les relations avec les Agences Régionales de Santé (ARS) notamment pour la gestion de la crise sanitaire mais également pour la mise en place des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) concernant les enfants avec troubles du neuro-développement (TND). Le principal rôle du délégué est d'établir un contact pour promouvoir les plus-values de l'ergothérapie en corrélation avec les politiques locales relayées dans les Projets Régionaux de Santé (PRS). Cela nous permet par la suite d'investir les groupes de travail avec les membres de notre réseau en fonction des expertises de chacun.

L'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement des différentes missions sont disponibles sur un dossier Dropbox. En cas de difficultés, contacter le coordonnateur du comité territorial : coordonnateurterritorial@anfe.fr.

Le rapport d'activité est établi une fois par an au mois d'octobre à partir du document « Recensement des activités des délégations territoriales au local » que les délégués doivent remplir au fur et à mesure en vue de la rédaction du rapport moral annuel présenté en Assemblée Générale en fin d'année.

Pour toutes questions : coordonnateurterritorial@anfe.fr

Mission 1 : ref.etudiants@anfe.fr

Mission 2 : ref.recensement@anfe.fr

Mission 3 : ref.evenement@anfe.fr

Mission 4 : ref.tutelles@anfe.fr